

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par le soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue d'une séance régulière du conseil municipal pour 2021, À HUIT CLOS, qui se tiendra en audio conférence à 15h00;

Vendredi, 08 janvier et Vendredi, 05 février

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2021 qui se tiendront à la salle communautaire et qui débiteront à 19h00;

Lundi, 08 mars	Vendredi, 04 juin	Lundi, 08 novembre
Vendredi, 09 avril	Lundi, 05 juillet	Lundi, 06 décembre
Lundi, 03 mai	Vendredi, 10 septembre	
	Lundi, 04 octobre	

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 04<sup>ième</sup> jour de décembre 2020.



Karine Ouellet  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

---